

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 juin se sont réunis en séance extraordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

<u>Présents</u>: Bernard PILARSKI, Pierre GIROD, Michèle GENDRE, Joseph DANEY de MARCILLAC, Julie CASANOVAS, Emmanuel CORDIER, Carole DESROCHES, Michel JOURDAN, Alain MALDANT, Chantal RIGAUDIAS.

<u>Absents</u>: Alida ASCIOLLA, retardée, Jérôme LANIER ayant donné procuration à Julie CASANOVAS, excusé.



Bernard PILARSKI est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 05/04/2018 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RGPD

Mme le Maire informe que les collectivités territoriales ont l'obligation d'être en conformité avec le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) à compter du 25 mai 2018. Pour être en conformité avec celui-ci, le Centre de Gestion propose à la commune qui doit se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016, de mutualiser leur DPO par le biais d'une convention dont les modalités seront définies le 2 juillet lors d'un conseil d'administration du Centre de Gestion.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officier) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés);
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;

- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager toutes les démarches auprès du Centre de Gestion et à signer tous les documents correspondant à la mutualisation du DPO du Centre de Gestion, si la convention correspond aux besoins de notre commune

DRI Convention de participation financière pour renouvellement couche roulement RD 906

Joseph DANEY de MARCILLAC donne lecture du courrier du département de Saône-et-Loire qui va procéder au renforcement de la chaussée et au renouvellement de la couche de roulement de la RD 906 sur plusieurs sections dont la traversée d'une partie de l'agglomération de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES.

Arrivée de Mme Alida ASCIOLLA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise Mme le Maire à signer la convention financière avec le département à hauteur de 3 685 €.

Délibération pour risques et charges

M. Pierre GIROD indique que la provision pour risques inscrite au budget 2018 a pour but de couvrir la possibilité d'irrécouvrabilité des dépenses effectuées pour mise en sécurité d'un bâtiment à la place des propriétaires, puis mises en recouvrement auprès d'eux. Le montant des dépenses engagées s'élève à 49 496 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de provisionner 16 500 € par an sur 3 ans (2018-2019 et 2020) pour risques et indique que ce montant sera porté aux budgets à l'article 6815
- Décide que la levée de cette provision sera faite en cas de non-paiement des titres de recettes, pour couvrir le vote de l'admission en non-valeur éventuelle, dans cinq ans à compter de la date de cette délibération par l'émission d'un titre à l'article 7815

Désignation membres du C.C.A.S

Mme Michèle GENDRE demande aux membres du Conseil Municipal si suite au départ de Mme Anne-Marie BERTHIER certains manifesteraient le souhait de faire partie du C.C.A.S.

Mme Julie CASANOVAS se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme Julie CASANOVAS et la remercie

Raccordement à l'application @ctes

Mme le Maire présente le devis de notre fournisseur de logiciels, homologué par le ministère de l'intérieur, dont le logiciel est compatible avec le parapheur déjà en place pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- la proposition de Berger-Levrault pour un montant de 925 € HT de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur
- autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Préfet.

Acquisition parcelle n°A 747

Mme le Maire informe qu'une promesse d'achat est en cours de signature pour l'acquisition de ces terrains, et que le futur aménageur choisi par la commune en assurera l'achat en temps et en heure.

Vidéoprotection salle des fêtes-Mairie

Mme le Maire lance la discussion avec le Conseil Municipal sur les devis reçus concernant le projet d'installation de caméras autour de la salle des fêtes voté au budget. Les 2 premiers devis demandés laissent apparaître une différence significative

Mme le Maire a demandé une réévaluation du devis le plus élevé sur la base d'un matériel équivalent à l'autre offre, pour pouvoir comparer les deux propositions. Les deux prix sont maintenant à peu près équivalents. Un troisième devis est en attente.

Après discussion, il a été décidé d'attendre le troisième et de demander aux deux premiers répondants, des propositions complémentaires comportant une meilleure couverture vidéo du bâtiment et plus de détail sur les prestations de maintenance.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de remettre au Conseil Municipal prochain le choix définitif de notre futur prestataire.

Projet ZAC: bilan de la concertation

M. Bernard PILARSKI, Adjoint présente le bilan de la concertation.

Il rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien d'Ancelles a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement sur le secteur "aux Colombiers" avec pour objectifs de créer une zone d'habitat, tant en habitat individuel que groupé ou seniors.

Il est donc apparu opportun pour la commune de Saint Symphorien d'Ancelles d'engager une procédure de ZAC sur ce périmètre de 4 ha environ.

Pour mener à bien les études préalables à la réalisation de cette ZAC, la commune de Saint Symphorien d'Ancelles a conclu le 17 octobre 2017 un marché portant convention de mandat avec la SEMA. Au titre de cette convention, la SEMA a été chargée de piloter et coordonner les études préalables jusqu'à la fourniture d'un pré-dossier de réalisation de la ZAC.

Par cette même délibération le conseil municipal a décidé d'engager une concertation publique, qui s'est déroulée pendant l'étude du projet selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération qui lance les études préalables à la mairie de Saint Symphorien d'Ancelles pendant toute la durée de la concertation
- Mise à disposition du public du dossier de présentation du projet à la mairie
- Ouverture d'un registre en mairie pendant toute la durée de la concertation, pour permettre aux personnes concernées d'y apposer par écrit leurs observations à propos de ce projet pendant toute la durée de l'élaboration du projet
- La tenue d'une réunion publique qui s'est déroulée le 24 avril 2018 à 20h00
- Publications relatives à l'avancée du projet dans la presse locale et municipale

Globalement, le projet a été accueilli assez favorablement par le public et les riverains qui acceptent l'idée d'un développement à vocation d'habitat sur ce secteur.

L'ensemble de ces éléments et les réponses apportées à ce stade n'étant pas de nature à remettre en cause les fondements du projet de ZAC, Mme le Maire indique que les études ultérieures devront prendre en compte ces réponses et propose de tirer le bilan de la concertation, en approuvant les conclusions et réponses du présent rapport.

Il est proposé de tirer le bilan de la concertation

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L300-2, L 311-1 et suivants, L 331-7, R 311-1 et suivants et R 331-6.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L122-1 et suivants

Vu le rapport tirant le bilan de la concertation, de l'ensemble des éléments et réponses apportées, qui ne sont pas de nature à remettre en cause les fondements du projet de ZAC,

Décide à l'unanimité

- D'approuver les conclusions et réponses du rapport tirant le bilan de la concertation
- La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.
- De charger Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Acquisition tracteur

La Commune par le biais de M. Joseph DANEY de MARCILLAC Adjoint, et M. Michel JOURDAN, conseiller municipal, mènent une étude depuis plusieurs mois en vue du remplacement d'un tracteur. Des premiers devis ont été reçus et un essai effectué par nos agents techniques. Plusieurs options étant possibles, une commission va travailler plus précisément pour cibler toutes nos contraintes de travail, évaluer nos matériels, estimer le temps de travail exact de chacun, les besoins de notre personnel et un cahier des charges plus précis sera mis en place, pour présentation aux sociétés lors d'une nouvelle consultation.

Cette commission sera composée de M. Joseph DANEY de MARCILLAC Adjoint, M. Michel JOURDAN, M. Emmanuel CORDIER et M. Alain MALDANT conseillers municipaux et de nos deux agents techniques, qui sont les premiers concernés M. Nicolas SKRYPKA et M. Ludovic BAS.

La première réunion est prévue la semaine 25.

Feu d'artifice

Nous sommes en attente des réponses des associations pour tenir la buvette avec une animation éventuelle

Projet création pension féline et canine

Mme le Maire donne lecture du courrier d'une concitoyenne, laquelle souhaiterait ouvrir une pension féline et canine.

Après en avoir discuté : 8 conseillers municipaux ne se prononcent pas, 2 sont favorables sous réserve de préserver la tranquillité du voisinage, 1 est opposé à tout le projet et 1 est opposé à l'hébergement de chiens.

Agence Technique Départementale

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, informe de l'action de l'ATD.

L'Agence Technique Départementale aide techniquement et administrativement les collectivités adhérentes dans leurs projets d'assainissement, de voirie, de bâtiment et d'eau potable, dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Créée à l'initiative du Conseil Départemental, son rôle est de faciliter le lancement et la conduite des projets des collectivités adhérentes dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de l'assainissement et de l'eau potable, face à des réglementations en matière de commande publique et de protection de l'environnement de plus en plus complexes.

La cotisation annuelle pour ces services varie de $1 \in \grave{a}$ 2.50 \notin par habitant, en fonction des options choisies : prestation de base ($1 \notin$ par habitant), et offre complémentaire ($1,5 \notin$ par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide l'adhésion au 01.01.2019 sur la base de l'offre de base et l'offre complémentaire pour une cotisation annuelle de 2,5 € par habitant pour la durée du mandat du Conseil Municipal avec un renouvellement tacite, et nomme M. Joseph DANEY de MARCILLAC comme son représentant.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au 1^{er} janvier 2019 ou au 1^{er} juillet 2018 si la cotisation annuelle peut être proratisée

Acquisition four cantine

Mme Julie CASANOVAS rapportrice de la Commission Éducation informe le Conseil Municipal du besoin d'achat d'un nouveau four, l'ancien étant trop petit. (la cantine accueille jusqu'à 85 enfants) Mme le Maire a reçu deux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de valider le devis de la société RENOUX pour un montant de 5 827.20 € HT

Travaux voirie

Pour faire suite aux différentes demandes de travaux de voiries faites par la Commission Voirie, M. Joseph DANEY de MARCILLAC, Adjoint, expose au Conseil Municipal les différents devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le devis de la société PÉTAVIT pour les travaux rue du Lac pour un montant de 22 450 €.
- Accepte le devis de la société 2 A signalisation pour les travaux rue des Guicheries (installation d'un Stop rue des Guicheries et d'un miroir) pour assurer la sécurité des riverains pour un montant de 1 431.70€
- Accepte le devis de la société 2Asignalisation pour la mise en place de marquage au sol de place de parking place du 19 juin 1962 sur "St Romain des Iles" pour un montant de 2 675.43€
- Accepte le devis de la société AXIMA pour les travaux à l'entrée de la rue Bourchanin, pour un montant de 4 852.50 €
- Décide de lancer un appel d'offre pour la rue des Boutières, les devis reçus étant trop chers.

Ecole changement horaires rentrée 2018-2019

Mme Julie CASANOVAS rapportrice de la Commission Éducation, informe qu'au vu du nombre d'enfant mangeant à la cantine, la Commune est obligée d'envisager deux services au lieu d'un, ce qui implique de changer les horaires de l'école. Et propose après concertation avec le directeur d'école et les enseignants les horaires suivants : 8h30-11h45/13h45-16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les horaires : 8h30 à 11h45 et 13h45 à 16h30

Services périscolaires changement tarifs rentrée 2018-2019

Mme Julie CASANOVAS rapportrice de la Commission Éducation, informe que le changement d'horaires permettra d'avoir pour la garderie trois plages pleines de 1 heure de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 et propose donc d'avoir un tarif unique à l'heure à compter de la rentrée 2018.

Tarif non modifié par rapport à 2017/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Instaure le tarif unique de 1.80 € l'heure, toute heure entamée est due

Conserve le tarif de repas de cantine à $5 \in$ pour un repas par mois, avec un tarif dégressif à $4.50 \in$, le repas à partir du $2^{\text{ème}}$ repas dans le mois, compris le temps de garderie

Conserve le forfait de 15 € pour les parents utilisant les services comme une avance tout au long de l'année scolaire, la somme non-utilisée sera alors remboursée en fin d'année scolaire.

Demandes de subventions

M. Pierre GIROD, Adjoint, présente une demande de subvention pour l'Amicale des secrétaires de Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la demande de subvention

Affaires diverses

"St Romain des Iles" forte circulation des camions

Mme le Maire informe qu'un changement de priorité du sens de circulation sera mis en place cet été en vue de renforcer la sécurité. Les élus constatent la trop forte circulation des camions

Journées du patrimoine 15 et 16 septembre 2018

Mme Michèle GENDRE, Adjointe, a contacté des groupes folkloriques, attend des réponses encore.

A chargé les membres du Conseil Municipal concernés par la petite enfance de trouver auprès d'associations la possibilité d'organiser des animations créatives

Détritus remarqués par Alida ASCIOLLA sur les bords de Saône : incivilités

3 Poubelles vont être installées le long de la Saône

Cimetières

M. Pierre GIROD rappelle qu'une centaine de concessions ont été reprises en 2011, suite à leur état d'abandon. La Commune continuera en 2019 à les libérer pour de futurs acquéreurs.

Boulodrome

L'électricité et l'eau sont installées.

Ensuite nous allons débuter le terrain

Des jeunes seraient d'accord pour former un bureau en vue d'une association de boules (obligation d'affiliation à la Fédération Française de boules)

Logiciel de gestion de la cantine

Un courrier a été envoyé aux parents pour leur expliquer la démarche et leur donner leurs identifiants de connexion.

La séance est levée à 22h06.

